

SUGARFREE LE FESTIVAL CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BILLETTERIE

Dernière mise à jour effectuée le : 29 août 2023

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après entendues comme « Conditions ») s'appliquent sans restriction ni réserves sur la vente des billets du Site www.sugarfree-lefestival.com ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne et définissent les droits et obligations de l'Association Sugarfree Le Kollektiv (ci-après le « Vendeur ») et du Client (ci-après le « Client »). Les Conditions sont consultables sur le Site et/ou sont mises à disposition de tout Utilisateur.

Tout Client et Utilisateur reconnaît et accepte que toute passation de commande vaut acceptation sans réserve des Conditions. Il reconnaît avoir pris connaissance des Conditions avant toute commande.

La version actuelle des Conditions est la seule opposable aux Clients et Utilisateurs du Site :

- Pendant toute la durée d'utilisation du Site et jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions sans en avertir au préalable les Utilisateurs mais les Conditions applicables sont celles en ligne au moment de la passation de la Commande
- Pour toute souscription aux Services du Site ;
- Pour tout achat de billets pour les événements organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektiv

Les Conditions prévalent sur tout autre document émanant du Vendeur ou de toutes autres Conditions générales d'achat. Le Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes ou d'établir des Conditions particulières.

Les présentes Conditions sont entrées en vigueur le 29 août 2023.

Définitions

Dans les présentes Conditions, les termes suivants sont entendus comme suit :

- « Client » : désigne selon les dispositions de l'article liminaire du Code de la Consommation, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, ainsi que toute personne morale agissant en qualité de professionnel, achetant un/des billet(s) pour un événement organisé par l'Association Sugarfree Le Kollektiv;
- « C.G.V. » ou « Conditions » : désigne les présentes conditions générales de vente ;
- « Visiteur(s) » : désigne le(s) Visiteur(s) des événements organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektiv ;
- « Services » : désigne l'ensemble des services, fonctionnalités et applications accessibles sur le Site et fournis par le Vendeur aux Utilisateurs et aux Clients ;
- « Billets » : désigne les billets d'accès aux événements organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektiv Sugarfree proposés par le Vendeur sur le Site ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne ;

- « Evènement(s) » : désigne les événements physiques ou digitaux organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektif Sugarfree sur le Site ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne. Exemple : salons Sugarfree Le Festival, webinaires, conférences, ateliers, séjours... ;
- « Site » : désigne le site internet www.sugarfree-lefestival.com ou tout autre site internet exploité par le Vendeur et mis à disposition aux Utilisateurs ;
- « Tarif » : désigne le prix applicable aux billets communiqué aux Clients via le Site ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne préalablement à la validation de la commande ;
- « Utilisateur » : désigne tout utilisateur du Site ;
- « Vendeur » : désigne l'Association Sugarfree Le Kollektif, parue au Journal Officiel sous le numéro W922020343, dont le siège social est sis 87 rue des Mazurieres, 92500 Rueil-Malmaison.

Aux termes des présentes, le Client, l'Utilisateur et le Vendeur pourront être désignés individuellement comme la « Partie » et collectivement comme les « Parties ».

Article 1 – Événements

1. Présentation des événements

L'Association Sugarfree Le Kollektif a pour objet d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre autour des alimentations réduites en glucides.

Il s'agit de relayer les dernières informations et études concernant la sur-consommation ou la réduction des glucides et leur impact sur la santé, ainsi que de promouvoir les façons de réduire sa consommation de glucides grâce à différents types d'alimentations réduites en glucides (produits sans sucre, alimentations à Index Glycémique bas, low-carb et cétogène).

L'association a notamment pour ambition :

- d'organiser des événements (ateliers, conférences, salons, festival, webinaire, séjours,...)
- créer du contenu sur tous types de supports (digitaux, imprimés, magazines, journaux etc...)
- proposer des actions de sensibilisation et de prévention

Le Vendeur propose, via son Site ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne, des billets d'accès à des événements privés organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektif, et notamment les salons nommés Sugarfree Le Festival (marque déposée à l'INPI sous le numéro 4984717).

2. Modalités pratiques

L'achat d'un billet à un Événement sur le Site du Vendeur ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne inclut :

- L'accès à l'Événement en question durant les heures d'ouverture au public et à l'adresse indiquées sur le Site ou sur la billetterie en ligne choisie pour la promotion de l'Événement.

L'achat d'un billet à un Événement sur le Site du Vendeur ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne n'inclut pas :

- Tout moyen mis en œuvre par le Visiteur pour assurer sa présence sur les lieux de l'Événement (hébergement, restauration, transport).

Les animaux ne sont pas acceptés sur les Événements physiques organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektif, à l'exception des Chiens Guides d'Aveugles et des chiens d'assistance à personne en situation de handicap.

3. Achat de Billets

L'achat de Billets pour un Événement se fait via le Site sur des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne dont le lien sera disponible sur le Site.

4. Paiement du prix

Tout achat de billet fait l'objet du versement du montant total du prix du billet affiché sur le Site du Vendeur ou des plateformes externes utilisées pour la billetterie en ligne.

Tous les paiements s'effectuent par HELLOASSO, ce dernier agissant en qualité de responsable de traitement des données bancaires du Client, le Vendeur n'ayant aucun accès à ces données.

Article 2 – Contrôle des inscriptions

1. Refus d'une inscription

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler tout achat de billet en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes de paiement officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de la commande.

Le Vendeur se réserve également le droit de refuser toute inscription émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours de traitement ou pour un Participant s'étant comporté de façon inappropriée au cours d'un précédent Événement.

2. Prévention des fraudes

Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur les achats effectués par les Clients, afin de répondre à ses obligations en matière de prévention des fraudes et de blanchiment d'argent. Le Vendeur peut demander au Client de fournir tout document permettant d'attester de la réalité de l'identité du Client et de sa domiciliation. Dans le cadre d'un contrôle, aucune commande ne sera traitée sans réception des pièces demandées par le Vendeur.

A défaut de réponse de la part du Client ou de fourniture de sa part des pièces demandées, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la participation à l'Événement pour lequel le Client a acheté un Billet. Le Vendeur procédera à ce moment-là au remboursement des sommes versées par le Client sous trente (30) jours à compter de la notification de refus de traitement de l'inscription.

Article 3 – Dispositions relatives aux paiements

1. Reçu de paiement

Tout achat de Billet pour un Événement organisé par le Vendeur donnera lieu à l'émission d'un reçu de la part du service de Billetterie en ligne utilisé pour l'Événement (exemple : HELLOASSO).

Article 4 – Revente de Billets

Le Vendeur étant une Association, le Client n'est pas autorisé à revendre son/ses billet(s) pour un Événement à un prix supérieur au prix d'achat initial.

Article 4 – Obligations et responsabilités

Le Client garantit que toutes les informations renseignées lors de son achat sont exactes, mises à jour et sincères. Il garantit également être une personne physique, majeure, et en capacité de contracter. Le Client est seul responsable de l'exactitude des informations renseignées lors de son achat. Il s'engage à ce titre à mettre à jour les informations si nécessaire.

La responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée en cas de données tronquées, inexactes ou manquantes ayant entraîné un impact direct ou indirect sur l'exécution de la prestation par le Vendeur.

Avant d'acheter un billet pour un Événement organisé par le Vendeur, le Visiteur s'engage à avoir vérifié au préalable, avec un professionnel de santé, la compatibilité alimentaire des produits qui pourraient être proposés à la dégustation lors de l'Événement. Le Visiteur s'engage donc à participer aux Événements en ayant pris toutes les précautions nécessaires au préalable.

Le Visiteur doit assurer la garde de ses biens et matériels. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable pour un vol ou une dégradation des biens et matériels du Client survenus lors de l'Événement. Le Visiteur devra informer le Vendeur de toute dégradation dont il serait à l'origine. Tous les Visiteurs s'engagent à prendre soin des lieux d'accueil des Événements et du matériel mis à leur disposition. Ils pourront être tenus pour responsables de tous dommages causés et/ou subis lors de l'Événement et être facturés de tous frais de remplacement et de remise en état du matériel endommagé.

Les Visiteurs s'engagent à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant tous dommages matériels et/ou immatériels et/ou corporels causés et/ou subis pendant un Événement. Tout dommage subi et/ou causé par le Visiteur relève de sa responsabilité exclusive.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou considéré comme mettant en danger la vie d'autrui amènera le Vendeur à demander au Visiteur de quitter

l'Événement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

Article 5 – Données personnelles

Les obligations du Vendeur relatives à la protection des données personnelles du Client sont décrites dans l'onglet « [Politique de Confidentialité](#) » sur le Site.

Article 6 – Annulation

1. Annulation à l'initiative du Client

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la Consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25.

Dans le cas où le droit de rétractation serait applicable, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de son achat pour exercer son droit de rétractation, à quelque raison que ce soit, afin d'obtenir le remboursement intégral de son achat.

La demande de rétractation devra être envoyée par mail à contact@sugarfree-lesfestival.com, la date et l'heure de réception du mail faisant foi.

Passé ce délai légal, aucune annulation ne sera possible et l'achat du Client ne sera pas remboursé.

2. Annulation à l'initiative du Vendeur

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler les Événements, à tout moment, en cas de force majeure et/ou d'indisponibilité des organisateurs et/ou tout événement ne pouvant pas permettre la réalisation des Événement dans des conditions conformes aux présentes conditions.

En cas d'annulation à l'initiative du Vendeur, seul l'achat du Client sera remboursé. Les frais annexes engagés par le Client pour se rendre à l'Événement (frais de déplacement sur le lieu de l'Événement ou tous frais tiers engagés par le Visiteur) ne seront pas remboursés.

Article 7 – Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables de leur retard ou de leur défaillance dans l'exécution de leurs obligations contractuelles si ce retard ou cette défaillance sont dus à la survenance d'un événement échappant à leur contrôle ou d'un cas de force majeure, qui ne pouvait pas être raisonnablement prévu lors de la passation de commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, l'exécution des présentes CGV sera suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, si le cas de force majeure perdure au-delà d'un délai de trente (30) jours, les Parties doivent se rapprocher afin de discuter d'une éventuelle modification de la commande.

Les échéances prévues par les présentes CGV seront automatiquement reportées en fonction de la durée du cas de force majeure.

Article 8 – Droit à l'image

En participant aux Événements, les Visiteurs donnent leur autorisation à l'exploitation de leur image. Les Événements peuvent être filmés et/ou photographiés. Les films/photographies seront publiés sur le site internet du Vendeur ainsi que sur ses réseaux sociaux à des fins de promotion des Événements organisés par l'Association Sugarfree Le Kollektiv.

Les films/photographies peuvent également être exploités par les membres du conseil d'administration de l'Association Sugarfree Le Kollektiv à des fins de publication sur leur site web et réseaux sociaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix (10) ans.

Article 9 – Loi applicable et règlement des litiges

1. Règlement des litiges

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes. A ce titre, la partie qui souhaite mettre en jeu la procédure amiable de conciliation devra notifier à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, son intention de mettre en jeu ladite procédure en précisant les difficultés d'application rencontrées ou les manquements constatés.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord amiable sous un délai de trente (30) jours calendaires suivant la première notification, chacune d'entre elles recouvrera sa pleine liberté d'action.

A défaut de parvenir à une résolution amiable malgré les diligences entreprises, tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation, à la validité et à la résolution des Conditions sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel du siège social du Vendeur.

2. Médiation

La Commission Européenne a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges, permettant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union Européenne. Cette commission est accessible à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/> . Ladite procédure est gratuite. Le Client peut, à ses frais, se faire assister par le conseil de son choix.

Le Client est libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et/ou toute solution éventuelle proposée par le médiateur.

Article 10 – Clauses diverses

Divisibilité : Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice ayant autorisé de la chose jugée, cela ne remet pas en cause les autres clauses des CGV.

Non-renonciation : Le fait qu'une Partie ne se soit pas prévalu d'un manquement par l'autre partie à l'une des obligations visées dans les présentes C.G.V ne sera pas interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Nullité partielle : En cas de contradiction entre une stipulation des CGV et tout texte législatif, loi, ordonnance, réglementation, ordonnance judiciaire ou convention collective, présent ou futur, ces derniers prévaudront, sous réserve que la stipulation des présentes ainsi affectée ne soit limitée que dans la mesure nécessaire et qu'aucune autre stipulation ne soit affectée.

Langue des CGV : Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.